

**AMLV**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 1 000 €**  
**Siège social : 2 Avenue des Coquelicots**  
**50610 JULLOUVILLE**

---

**Cabinet Guillaume LE CAM**  
**Société de Commissariat aux Comptes**

**1 rue du Lavoir**  
**22250 Sévignac**

Téléphone : 02.96.84.96.47  
Mail : g.lecam@cabinet-lecam.fr



**Cabinet Guillaume LE CAM**  
**Société de Commissariat aux Comptes**  
**1 rue du Lavoir**  
**22250 Sévignac**  
Téléphone : 02.96.84.96.47  
Mail : g.lecam@cabinet-lecam.fr

---

SAS AMLV  
Monsieur et Madame VINCENT  
2 Avenue des Coquelicots  
50610 JULLOUVILLE

<p align="center"><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS</b> <b>RELATIF A L'APPORT DES TITRES DE LA SARL BAISNEE</b></p>
---

Madame, Monsieur les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des Associés en date du 19 février 2024, relative à l'appréciation de la valeur de l'apport de titres de la société BAISNEE fait par Madame Anita VINCENT et Monsieur Laurent VINCENT à la Société AMLV, nous avons établi le présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.223-9 du Code du Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

## 1- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS :

### 1-1 Entités participant à l'opération :

#### 1-1-1 Société bénéficiant des apports : la société SAS AMLV

La société AMLV est une Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions de 1 €, ayant son siège social à JULLOUVILLE (50610) – 2 Avenue des Coquelicots, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COUTANCES, sous le numéro 983 168 345 depuis le 20 décembre 2023 et représentée par Monsieur Laurent VINCENT en sa qualité de Président,

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Son objet social est :

- La prise de participations directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles, notamment par voie de création de toutes sociétés nouvelles, d'apport, de commandites, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'associations en participation ou autrement ;
- L'activité de société de portefeuille, l'acquisition et la gestion des participations de la société, l'activité de holding financière, l'activité de prestations de services techniques, administratifs, commerciaux et de gestion au profit de ses filiales ou de tiers ;
- L'activité de société animatrice de groupe, la gestion, la direction, la présidence, de toutes sociétés ou groupements ;
- L'acquisition de tous biens immobiliers en pleine propriété ou en démembrement de propriété ;
- La gestion, notamment par location, de tous biens immobiliers ;
- L'acquisition par voie d'achat de souscription, ou d'apport, la propriété, la cession et plus largement la gestion, l'administration de valeurs mobilières ou tout autre forme de placement, gérés individuellement, ou collectivement, tous biens ou droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de valeurs mobilières en question. Les valeurs mobilières visées ci-dessus sont notamment et sans que cette liste soit limitative, les titres cotés ou non en bourse, les obligations, les titres de créances négociables, les bons du trésor, les titres d'OPCVM (FCP ou SICAV) ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

#### 1-1-2 Entreprises dont les titres sont apportés :

##### La société BAISNEE

La société BAISNEE est une société à responsabilité limitée, au capital de 24 000 euros, dont le siège social est situé La Planche – 50320 LA LUCERNE D'OUTREMER, immatriculée au

*Cabinet Guillaume LE CAM,  
1 rue du Lavoir – 22250 Sévignac  
8 Boulevard Villebois Mareuil – 35400 Saint Malo  
55 Boulevard Hoche – 22000 Saint Brieu*

registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 391 750 924 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

La société BAISNEE a son capital composé de 1 500 parts sociales de 16 €, a pour objet social et activités principales

- « La métallerie, les constructions métalliques, les clôtures, les couvertures, l'automatisation, la mécanique agricole, la métallisation et la vente de machines agricoles.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.»

Le capital social est réparti de la façon suivante :

Madame Anita VINCENT	450 parts sociales,
Monsieur Laurent VINCENT	<u>1 050 parts sociales,</u>
Soit un total de	1 500 parts sociales,

Le gérant est Monsieur Laurent VINCENT et le résultat de la société est imposé à l'impôt sur les sociétés.

## 1-2 Nature et objectifs de l'opération :

Madame Anita VINCENT et Monsieur Laurent VINCENT souhaitent regrouper au sein de la Société AMLV les titres de société qu'ils détiennent afin d'en faciliter la gestion.

## 1-3 Description et évaluation des apports :

Madame Anita VINCENT détient 450 parts sociales sur les 1 500 parts sociales composant le capital social de la SARL BAISNEE et souhaite apporter 150 parts sociales à la Société AMLV.

Monsieur Laurent VINCENT détient 1 050 parts sociales sur les 1 500 parts sociales composant le capital social de la SARL BAISNEE et souhaite apporter 750 parts sociales à la Société AMLV.

La SARL BAISNEE est valorisée à 900 000 € pour les 1 500 parts composant son capital social. La part sociale de la SARL BAISNEE, est donc évaluée à la somme de 600 Euros la part apportée.

#### **1-4 Charges et conditions :**

L'apport ne deviendra définitif qu'après l'approbation de l'évaluation de l'apport et l'octroi d'éventuels avantages particuliers et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et la modification statutaire de la société au Greffe du Tribunal de Commerce de COUTANCES de la société AMLV.

Conformément aux statuts de la société BAISNEE dont les titres sont apportés ces apports sont soumis à l'agrément de la Société AMLV en tant que nouvelle associée par les Assemblées Générales Ordinaires.

#### **1-5 Rémunérations des apports**

En rémunération de son apport, Madame Anita VINCENT se verra attribuer 90 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro qui seront émises par la société AMLV dans le cadre d'une augmentation de son capital social.

En rémunération de son apport, Monsieur Laurent VINCENT se verra attribuer 450 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro qui seront émises par la société AMLV dans le cadre d'une augmentation de son capital social.

#### **1-6 Aspects juridiques et fiscaux**

##### **Fiscalité des Plus-Values**

Concernant les apports réalisés directement et personnellement par Madame Anita VINCENT et Monsieur Laurent VINCENT :

Les parties déclarent que l'opération d'apport peut bénéficier du report d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres au profit d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés tel que prévu aux articles 150-0 B ter et suivants du code général des impôts. Par conséquent, les plus-values nées de l'échange des titres apportés contre les titres reçus ne seront pas imposées dans l'immédiat. En revanche, lors de la cession éventuelle des titres reçus en échange, les plus-values seront calculées et imposées par rapport à la valeur originelle des titres apportés à l'échange.

## **2- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS :**

*Cabinet Guillaume LE CAM,  
1 rue du Lavoir – 22250 Sévignac  
8 Boulevard Villebois Mareuil – 35400 Saint Malo  
55 Boulevard Hoche – 22000 Saint Brieuc*

S'agissant des valeurs individuelles des apports proposés, ces diligences ont consisté à :

- contrôle de la réalité des apports,
- appréciation des derniers comptes arrêtés, ainsi que des exercices précédents servant de base à l'opération de valorisation et de négociation,
- analyser les différentes méthodes de valorisation des titres utilisées et sa correcte application aux titres apportés.
- nous avons parallèlement évalué la société BAISNEE en fonction de sa rentabilité en tenant compte :
  - o de la Capacité d'Autofinancement dégagée en corrigeant le compte de résultat de certains paramètres
  - o et de sa capacité, après avoir fait face à ses engagements court terme, à rembourser une dette sénior théorique sur 7 ans.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur globale des apports réalisés par Madame Anita VINCENT et Monsieur Laurent VINCENT s'élevant à 540 000 € n'est pas surévaluée, et en conséquence, que la valeur est au moins égale au montant de l'augmentation de capital social de la société AMLV.

Fait à Sévignac, le 18 mars 2024.

Le commissaire aux apports  
Cabinet Guillaume LE CAM, représentée  
Par Monsieur Guillaume LE CAM

